



Collision véhicule-portail privé - procédure assureur

Par **boulet74**, le **17/02/2017** à **09:02**

Bonjour,

J'ai endommagé sérieusement le portail (électrique) de mon ami en reculant dedans alors qu'il se refermait..

Je n'ai rien vu venir, il n'est maintenant plus en état de marche (tordu et fendu), p-e que le moteur marche encore mais il faut au moins détordre le portail (si possible) et le ressouder. Je voudrais savoir si il est possible de faire un constat à l'amiable avec le propriétaire du portail, afin que mon assureur auto rembourse les dégâts du portail (je suis assuré au tiers et ma voiture ne vaut plus rien, ma question porte donc uniquement sur la réparation du portail). Ce qui est sensible c'est que le portail ne ferme plus et que mon ami a deux chiens, et j'aimerais donc savoir si le remboursement par l'assureur est possible :

- combien de temps prend environ la procédure de remboursement ? afin de savoir si il faut mettre en place un système avant que le portail soit remplacé.

- comment remplir le constat étant donné qu'il n'y a qu'un véhicule concerné ?

- est-ce que je vais avoir un malus avec mon assureur (même si je ne demande aucune réparation pour ma voiture), et à environ combien devrait s'élever la franchise ?

Désolé pour toutes ces questions en une, mais comme vous imaginez il y en a beaucoup qui me passent par la tête après cette mésaventure..

Merci d'avance pour vos réponses.

Meilleures salutations.

Par **chaber**, le **17/02/2017** à **09:40**

bonjour

[citation] comment remplir le constat étant donné qu'il n'y a qu'un véhicule concerné ?
[/citation]vous compléter votre partie: nom adresse, conducteur, véhicule assurance, case reculer

Votre am: nom adresse préciser portail endommagé.

[citation]- est-ce que je vais avoir un malus avec mon assureur (même si je ne demande aucune réparation pour ma voiture), et à environ combien devrait s'élever la franchise ?
[/citation]malus de votre assurance: Oui

franchise: rien

[citation]- combien de temps prend environ la procédure de remboursement ? afin de savoir si il faut mettre en place un système avant que le portail soit remplacé.
[/citation]commencer par faire établir un devis pour une expertise éventuelle ou non

Votre ami peut transiter par son assureur habitation au titre de Choc d'un véhicule identifié pour être indemnisé avant recours auprès de votre assureur

Par **Lag0**, le **17/02/2017** à **10:25**

Bonjour,

Quand vous dites votre ami, c'est un simple ami ou plus ? En clair, est-ce que vous habitez aussi dans cette maison ?